REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 213 DU 8 NOVEMBRE 2017 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/ 198 du 15 septembre 2014 portant révision du décret n° 100/95 du 28 mars 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur de la Protection du Patrimoine Foncier :

Monsieur Joachim NDARUZENZE.

Article 2 : Est nommé Directeur de l'Aménagement du Territoire :

Monsieur Jacques RUTANDURA.

Article 3 : Est nommé Directeur de la Gestion Urbaine :

Monsieur Dieudonné BIZIGAMWA.

Article 4 : Est nommé Directeur de l'Hydrométéorologie :

Monsieur Augustin NGENZIRABONA.

Article 5 : Est nommé Directeur des Forêts :

Monsieur Epimeny NIBIZI.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7 : Le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 8 **novembre 2017,**

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME,

Hon. Célestin NDAYIZEYE.